



# SafetyPro

## Une assurance-accidents pour les indépendants

- ↳ Les personnes en situation professionnelle indépendante doivent pouvoir faire face aux conséquences financières provoquées par un accident, tant professionnel que privé. L'assurance SafetyPro complète ainsi idéalement les prestations de soins obligatoires et permet de compenser une perte de gain due à un accident.

### Vos avantages

L'assurance-accidents complémentaire SafetyPro s'articule autour de différents modules que vous pouvez choisir librement. Ils sont composés des couvertures suivantes:

- Frais de traitement
- Indemnité journalière en cas d'incapacité de travail
- Indemnité journalière en cas d'hospitalisation
- Capital en cas d'invalidité
- Capital en cas de décès

**L'adhésion se déroule sans questionnaire médical!**

## › Module «Frais de traitement»

Les prestations du module de base **Frais de traitement** s'étendent notamment aux:

- Frais d'hospitalisation en chambre commune ou division mi-privée ou privée (selon le niveau de confort choisi par l'assuré).
- Thérapies de médecine alternative jusqu'à CHF 100.– par séance (max CHF 2500.– par cas).
- Frais de transport et opérations de recherches, jusqu'à CHF 100000.– par cas.
- Indemnité de CHF 100.– par jour pour une aide et soins à domicile.
- Garde d'enfants pour un montant jusqu'à CHF 150.– par jour (max CHF 6000.– par cas).

## › Module «Indemnité journalière en cas d'incapacité de travail»

Vous choisissez **l'indemnité journalière en cas d'incapacité de travail** assurée, selon vos propres besoins et pouvez étendre cette couverture jusqu'à 730 jours.

## › Module «Indemnité journalière en cas d'hospitalisation»

Vous fixez le montant de **l'indemnité journalière en cas d'hospitalisation**.

## › Module «Capital en cas d'invalidité»

Vous déterminez la somme du **capital en cas d'invalidité** en fonction de vos attentes.

## › Module «Capital en cas de décès»

Vous définissez également le montant du **capital en cas de décès** en fonction de vos attentes. De plus, les frais d'ensevelissement sont pris en charge jusqu'à hauteur de CHF 20000.–.



**Avec SafetyPro vous êtes couvert  
dans le monde entier!**

Les conditions générales d'assurance font foi.



Scannez et découvrez notre  
structure juridique  
[www.groupemutuel.ch/structure](http://www.groupemutuel.ch/structure)

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA  
Rue des Cèdres 5 - CH-1919 Martigny  
0848 803 111 / groupemutuel.ch